

**Mémoire
dans le cadre de la
Consultation sur l'encadrement et le
développement des énergies propres au Québec**

Juillet 2023

Table des matières

Présentation de Greenpeace Canada	3
Résumé et recommandations	4
1. Principes généraux	7
2. Axe 1 – Équilibre offre-demande	12
3. Axe 2 – Tarification	21
4. Axe 3 – Gouvernance	24

PRÉSENTATION DE GREENPEACE CANADA

Greenpeace est une organisation internationale qui représente un véritable contre-pouvoir indépendant au service de la protection de l'environnement et des générations actuelles et futures. Depuis près de cinquante ans, Greenpeace a contribué à d'importants changements à travers le monde et remporté de nombreuses victoires. Depuis sa création, Greenpeace est une organisation indépendante des États, des pouvoirs politiques et économiques. Notre mission et nos succès sont financés par les dons de particuliers. Nous plaçons le pouvoir citoyen au cœur de nos campagnes en donnant une résonance au travail de toutes celles et tous ceux qui partagent notre vision, nos espoirs et notre conviction qu'un monde meilleur est possible.

RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS

Un large débat de société est de mise afin de planifier la transformation en profondeur du système énergétique pour atteindre la carboneutralité le plus rapidement possible. Partout à travers le monde, la lutte aux changements climatiques et la transition énergétique sont incontournables. Alors que des gouvernements d'autres pays adoptent l'approche sobriété-efficacité-renouvelables, le gouvernement du Québec mise sur la croissance de la production et n'offre qu'un simulacre de consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec. Nous remettons en question l'idée selon laquelle la demande et la production d'énergie au Québec doivent augmenter de façon « naturelle », continue et apparemment sans limite. D'autre part, les questionnaires proposés incluent un grand nombre de questions fermées et formulées de façon à renforcer les orientations actuelles du gouvernement.

Greenpeace propose donc un mémoire avec une série de recommandations articulées autour des neuf principes généraux suivants.

Principes généraux

- 1) Le respect de la science du climat et de la juste part de l'effort mondial que doit faire le Québec;
- 2) L'approche sobriété-efficacité-renouvelables;
- 3) La démocratie énergétique, la régionalisation et l'élimination de la pauvreté énergétique;
- 4) L'évaluation des impacts sur l'ensemble du cycle de vie;
- 5) La protection de la biodiversité et des écosystèmes;
- 6) Le respect des droits des communautés autochtones;
- 7) Une transition juste pour les travailleur·ses;
- 8) La justice climatique et environnementale et la protection des plus vulnérables;
- 9) Le rejet des fausses solutions comme la compensation carbone ou le captage et le stockage du carbone.

Recommandations

AXE 1 – ÉQUILIBRE OFFRE-DEMANDE

1.1. Réévaluer nos besoins en énergie

- 1.1.1. Réaliser concrètement la sobriété énergétique en stoppant l'étalement urbain, en favorisant la densification urbaine, en privilégiant le transport collectif plutôt que le transport individuel et en freinant la croissance des gros véhicules.
- 1.1.2. Dans le secteur du bâtiment, une tarification de luxe accompagnée d'une cotation énergétique obligatoire des bâtiments devrait être envisagée.
- 1.1.3. Évaluer tout nouvel approvisionnement industriel selon des critères stricts de cohérence avec la transition énergétique et d'impact social.

1.2. Miser sur l'efficacité énergétique

- 1.2.1. Revoir à la hausse la cible d'économie d'énergie de 8,9 TWh d'ici 2030 afin de réaliser la totalité du potentiel techno-économique.
- 1.2.2. Lancer un ambitieux programme de rénovation écoénergétique.
- 1.2.3. Renforcer le Code de construction afin d'imposer, pour les nouveaux bâtiments, une performance énergétique de chauffage se rapprochant des bâtiments passifs.
- 1.2.4. Généraliser l'utilisation des thermopompes.
- 1.2.5. Encourager l'efficacité énergétique dans les secteurs commercial, institutionnel et de la grande industrie.
- 1.3. Favoriser une production décentralisée d'énergies renouvelables développée en partenariat avec et pour les communautés**
 - 1.3.1. Fournir de l'aide financière et de l'accompagnement technique aux municipalités, MRC, aux communautés autochtones et aux coopératives énergétiques pour qu'elles soient les maîtres d'œuvre à 100 % de projets de parcs éoliens.
 - 1.3.2. Favoriser la prise en charge de projets par les communautés dans d'autres filières renouvelables, comme le solaire ou la géothermie.
- 1.4. Mieux stocker l'énergie**
 - 1.4.1. Bonifier les aides gouvernementales aux accumulateurs thermiques.
 - 1.4.2. Fournir un soutien gouvernemental afin d'encourager l'installation de bornes de recharge bidirectionnelles.
- 1.5. Sortir du gaz fossile**
 - 1.5.1. Établir, à l'instar de la cible de réduction des produits pétroliers, une cible de réduction de la consommation de gaz fossile. Cette cible devrait être de 60 % d'ici 2030 et de 100 % d'ici 2035.
 - 1.5.2. Mettre immédiatement fin à toute nouvelle prolongation du réseau de distribution du gaz et à tout nouveau branchement et ce, autant dans les secteurs résidentiel que commercial, institutionnel et industriel.
 - 1.5.3. Résilier l'entente entre Hydro-Québec et Énergir sur la biénergie électricité-gaz et cesser immédiatement l'installation de tout nouveau système biénergie électricité-gaz.
- 1.6. Utiliser les gaz de source renouvelable de façon sensée**
 - 1.6.1. Dans un contexte de ressources limitées, limiter l'utilisation des gaz de source renouvelable (gaz naturel renouvelable, hydrogène vert) aux « usages sans regret ».
 - 1.6.2. Éviter le déplacement de matières résiduelles vers des usines de biométhanisation sur de longues distances, privilégier les circuits courts.
 - 1.6.3. Revoir la production de biogaz par la matière forestière.
- 1.7. Non au nucléaire**
 - 1.7.1. Fermer la porte à toute résurgence de la filière nucléaire.

AXE 2 – TARIFICATION

- 2.1. Éviter toute tarification dynamique obligatoire qui pénaliserait les ménages à faible revenu**
 - 2.1.1. Rejeter toute tarification dynamique obligatoire qui pourrait faire augmenter la facture d'électricité des ménages à faible revenu.

2.1.2. Offrir de façon automatique à l'ensemble de la clientèle le crédit hivernal, qui est sans pénalité.

2.2. Provoquer des changements de comportements

2.2.1. Déployer des programmes de sensibilisation et d'éducation à la sobriété et à l'efficacité énergétiques soutenus par des incitatifs suffisants.

2.2.2. Favoriser le transport actif, aménager le territoire pour stopper l'étalement urbain et favoriser la densification urbaine, augmenter les investissements en transport collectif, instaurer un bonus-malus pour freiner l'explosion des ventes de camions légers.

2.3. Revoir les avantages consentis au secteur industriel

2.3.1. Revoir les avantages tarifaires consentis aux entreprises non en mesure de démontrer la cohérence de leurs activités avec une trajectoire de carboneutralité.

2.3.2. Réduire rapidement les allocations gratuites de droits d'émission consenties aux grands émetteurs dans le cadre du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE).

AXE 3 – GOUVERNANCE

3.1. Nouer des relations d'égal à égal avec les nations autochtones

3.1.1. Faire du consentement libre, préalable et éclairé des communautés autochtones concernées une condition sine qua non de tout projet énergétique.

3.1.2. Favoriser la participation des Premières Nations et des Inuit à la production d'énergie renouvelable et soutenir le gestion des projets par des nations autochtones.

3.2. Élaborer collectivement un plan intégré des ressources énergétiques

3.2.1. Mener une consultation large, inclusive et itinérante sur les enjeux énergétiques à travers les différentes régions du Québec.

3.2.2. Confier l'élaboration du plan intégré au Comité sur la transition présidé par le premier ministre, avec la participation des autres ministères stratégiques.

3.2.3. Prévoir des objectifs à court, moyen et long terme.

3.2.4. Établir des mécanismes de suivi et de reddition de compte permettant une participation publique large, incluant un suivi annuel des cibles qui soit accessible au public et une révision du plan aux cinq ans.

3.3. Revoir le mandat de la Régie de l'énergie

3.3.1. Inclure au mandat de la Régie l'objectif de la lutte aux changements climatiques.

3.3.2. Inclure au mandat de la Régie la production d'électricité par Hydro-Québec.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Depuis quelques années, il devient de plus en plus clair que le Québec ne sera plus en situation de surplus d'énergie électrique pour bien longtemps si nous continuons sur le chemin actuel sans effectuer de changements importants. En raison des contrats d'exportation vers les États-Unis, de la promotion de l'accroissement de la demande d'énergie et de l'électrification, le Québec est aujourd'hui confronté à la réalité que sa consommation d'énergie dépassera rapidement les besoins essentiels de la société. Au-delà de la production électrique, dans un contexte de crise climatique où les pays du monde sont appelés à mettre rapidement fin à leur utilisation d'hydrocarbures, pas moins de la moitié de l'énergie consommée au Québec demeure d'origine fossile.¹

La Commissaire au développement durable soulignait dans son rapport de 2022 l'atteinte de la cible de 40 % de réduction de produits pétroliers consommés, tout comme plusieurs autres cibles de la Politique énergétique 2030, sont compromises par le manque de rigueur dans la gestion de la politique.² Alors qu'un large débat de société est de mise afin de planifier la transformation en profondeur du système énergétique pour atteindre la carboneutralité le plus rapidement possible, le gouvernement du Québec n'offre qu'un simulacre de consultation. Les deux questionnaires proposés, autant celui à l'intention du grand public que celui à l'intention des expert-es, incluent un grand nombre de questions fermées qui sont formulées de façon à renforcer les orientations actuelles du gouvernement. La plupart des questions sont techniques et se concentrent avant tout sur l'électricité et le gaz, omettant les produits pétroliers.

Étant donné l'importance des enjeux soulevés, Greenpeace souhaite mettre de l'avant les recommandations énoncées plus bas. Celles-ci s'appuient sur les principes généraux suivants.

1. Le respect de la science du climat et de la juste part de l'effort mondial que doit faire le Québec

Le gouvernement du Québec s'est fixé comme cibles de réduire les émissions de GES de 37,5 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990, et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Or, non seulement la cible de 2030 n'est pas en voie d'être atteinte, mais les objectifs eux-mêmes sont insuffisants au regard de la science du climat.

En effet, lorsque l'on tient compte des principes d'équité tels que la responsabilité historique du Québec et sa capacité financière, le Québec devrait plutôt viser une réduction de l'ordre de 65 % des émissions locales d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990³, et l'atteinte de la carboneutralité le plus près possible de 2040.

La politique énergétique du Québec devrait s'inscrire en cohérence avec ces objectifs.

¹ Whitmore, J. et P.-O. Pineau, 2023. État de l'énergie au Québec 2023, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, préparé pour le gouvernement du Québec.

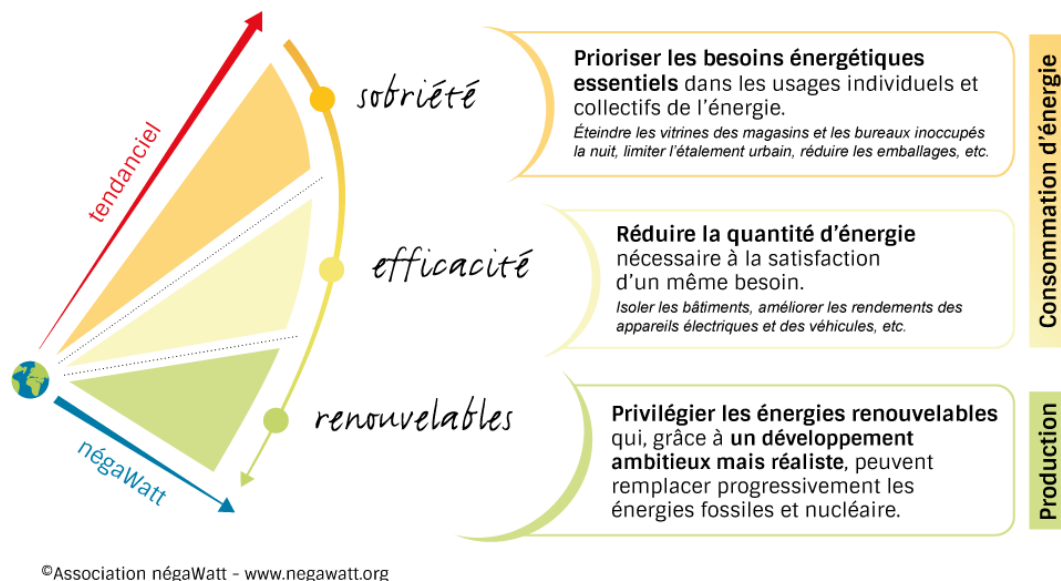
² Commissaire au développement durable, 2022. Rapport de la commissaire au développement durable, Vérificateur général du Québec, juin 2022.

³ Holz, Christian (2020), La juste part du Québec dans la lutte contre les changements climatiques. Série de documents de travail de Climate Equity Reference Project WP006 - FR. Version 2. Zenodo.

2. L'approche sobriété-efficacité-renouvelables

L'approche sobriété-efficacité-renouvelables a été développée par l'association française Négawatt dans les années 1990 et a été reprise dans la conception de la loi française sur la transition énergétique de 2015, puis par le GIEC en 2022.⁴ Elle implique d'aborder la transition énergétique selon trois étapes : d'abord la sobriété, ensuite l'efficacité, puis les énergies renouvelables.

Figure 1. L'approche sobriété-efficacité-renouvelables



A) Sobriété énergétique

Pour atteindre un bilan énergétique durable, il importe avant tout de réévaluer nos besoins afin de prioriser les besoins énergétiques les plus importants pour le plus grand nombre de personnes.

L'an dernier, le gouvernement du Québec a reconnu pour la première fois l'approche « sobriété-efficacité-renouvelables » dans la mise à niveau 2026 de son Plan directeur en transition énergétique. C'est une étape importante qui affirme le principe et la réalité que pour créer une société durable dans le futur, nous devons ajuster nos façons de faire aujourd'hui. Les conséquences économiques de repousser nos choix énergétiques à plus

⁴ Creutzig, F., J. Roy, P. Devine-Wright, J. Díaz-José, F.W. Geels, A. Grubler, N. Maïzi, E. Masanet, Y. Mulugetta, C.D. Onyige, P.E. Perkins, A. Sanches-Pereira, E.U. Weber, 2022: Demand, services and social aspects of mitigation. In IPCC, 2022: Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [P.R. Shukla, J. Skea, R. Slade, A. Al Khourdajie, R. van Diemen, D. McCollum, M. Pathak, S. Some, P. Vyas, R. Fradera, M. Belkacemi, A. Hasija, G. Lisboa, S. Luz, J. Malley, (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, UK and New York, NY, USA. doi: 10.1017/9781009157926.007.

tard seront beaucoup plus élevées pour tous les acteurs de la société que si nous agissons dès maintenant.

Le principe de sobriété énergétique nous aide à réévaluer notre système économique, à prioriser la santé et le bien-être de tous les groupes de société et à faire en sorte que le plus grand nombre comble ses besoins essentiels. Il y a place à mieux intégrer ce dernier aux processus décisionnels du gouvernement. Par exemple, la décision de subventionner l'usine de batteries de General Motors à Bécancour pour alimenter des véhicules énergivores comme le Hummer⁵ et le refus d'adopter des mesures pour endiguer la tendance envers l'achat de gros véhicules⁶ démontrent la nécessité d'une approche renouvelée.

B) Efficacité

Dès lors que les besoins énergétiques les plus utiles pour l'ensemble de la société sont identifiés, il importe d'y répondre de manière juste et efficace, en limitant le gaspillage et les pertes. Des mesures d'efficacité énergétique incluent une meilleure isolation des bâtiments et la valorisation des rejets thermiques.

Les mesures d'efficacité énergétique sont presque systématiquement accompagnées d'un *effet rebond* dont il importe de tenir compte, car l'amélioration de l'efficacité se traduit souvent une consommation énergétique accrue, ce qui peut venir annuler une partie ou même la totalité des gains réalisés. Par exemple, l'amélioration de l'efficacité des moteurs à combustion depuis les années 1990 a mené à une augmentation importante de la taille des véhicules et des distances parcourues, ce qui au final n'a pas amélioré les choses.

Parmi les moyens de répondre à l'effet rebond dans la planification énergétique, mentionnons l'accompagnement des mesures d'efficacité énergétique et de mesures de sobriété comme une taxe sur la consommation de luxe, et d'autre part, l'inclusion de l'effet rebond dans la modélisation des mesures par le gouvernement, afin d'éviter que les cibles soient ratées en raison d'une surestimation des bénéfices de l'efficacité énergétique.

C) Miser sur les énergies renouvelables et sur une sortie rapide des hydrocarbures

À l'heure de la crise climatique, déployer rapidement des énergies renouvelables en remplacement des énergies fossiles est une priorité absolue. Il faut électrifier 100 % des usages qui peuvent l'être, et renoncer à toute nouvelle infrastructure d'hydrocarbures comme des pipelines ou des réseaux de distribution de gaz, lesquels sont de toute façon superflus dans une trajectoire vers la carboneutralité.⁷

Le Québec, avec son électricité produite à plus de 99 % à partir d'énergies renouvelables, est positionné de façon unique pour réaliser la transition vers une économie durable et faire sa juste part dans l'effort climatique mondial.

⁵ La Presse, 2023. Batteries vertes, "gaz brun", Charles Lecavalier, 6 juin 2023,

<https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2023-06-06/batteries-vertes-gaz-brun.php>

⁶ Le Guide de l'auto, 2023. Québec n'augmentera pas la taxe sur les grosses cylindrées. Via Nicolas Lachance, Journal de Montréal, 19 mai 2023,

<https://www.guideautoweb.com/articles/70578/quebec-n-augmentera-pas-la-taxe-sur-les-grosses-cylindrees/>

⁷ Agence internationale de l'énergie, 2021. "Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector", <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050>

3. La démocratie énergétique, la régionalisation et l'élimination de la pauvreté énergétique

La population doit pouvoir participer activement à la détermination des grandes orientations énergétiques et aux décisions d'implantation de nouvelles capacités de production énergétique à proximité des lieux de vie. De plus, dans une société riche comme le Québec, il est inacceptable que toutes et tous n'aient pas un accès équitable à des sources d'énergie renouvelable abordables. Favoriser la production et la consommation d'énergies propres à l'échelle locale permet également la sécurité énergétique et la résilience des communautés.

4. La prise en compte des impacts sur l'ensemble du cycle de vie

Les choix énergétiques doivent être faits en fonction des impacts environnementaux des filières sur l'ensemble de leur cycle de vie, de la production d'énergie en passant par son utilisation jusqu'à la gestion des matières résiduelles générées. Les choix énergétiques doivent tenir compte des impacts survenant au Québec et à l'extérieur de ses frontières.

5. La protection de la biodiversité et des écosystèmes

Les projets énergétiques ne doivent pas dégrader les habitats naturels, compromettre l'équilibre des écosystèmes, ni représenter une menace pour les espèces en péril. Une planification énergétique doit respecter les principes édictés dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal.⁸

6. Le respect des droits des communautés autochtones

Les communautés autochtones doivent occuper un rôle central dans la planification énergétique du Québec. Toute démarche devrait être prise dans la vision de soutenir, affirmer et respecter les droits des peuples autochtones. Aucun projet énergétique ne doit pouvoir être mis en œuvre sans le consentement libre, préalable et éclairé des communautés autochtones concernées.

7. Une transition juste pour les travailleur·ses

La transition énergétique doit s'accompagner d'un plan crédible et détaillé pour que les travailleurs/euses ne voient pas leurs conditions de vie se dégrader. Cela implique de soutenir la reconversion professionnelle et d'offrir du soutien financier ainsi que des opportunités d'emploi aux travailleur·ses des secteurs affectés.

8. La justice climatique et environnementale et la protection des plus vulnérables

La planification énergétique doit porter une attention particulière à la réduction des inégalités et doit garantir l'accès de toutes et tous à un approvisionnement énergétique suffisant et abordable permettant d'assurer les besoins de base. Elle doit tenir compte du fait que

⁸ Conférence sur la diversité biologique, 2022. Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal, CBD/COP/15/L.25, 18 décembre 2022, <https://www.cbd.int/article/cop15-final-text-kunming-montreal-gbf-221222>

certains groupes et certaines communautés sont davantage affectés par les impacts des changements climatiques, et prévoir des mesures pour réduire les injustices climatiques et environnementales.

9. Le rejet des fausses solutions comme la compensation carbone ou le captage et le stockage du carbone

La planification énergétique doit viser avant tout de poser les fondements d'une économie respectueuse des limites écosystémiques. Les investissements et le développement devraient se concentrer sur les solutions éprouvées, existantes et fonctionnelles aujourd'hui telles l'énergie solaire et éolienne. Miser sur les crédits carbone ou la captation et le stockage du carbone (CSC) est risqué sur le plan économique et environnemental. Ces mécanismes et technologies doivent être mises de côté à la faveur de solutions qui s'attaquent à la racine des problèmes environnementaux et permettent de réduire à la source les dommages.

AXE 1 – ÉQUILIBRE OFFRE-DEMANDE

Le Cahier du participant introduit de cette manière l’Axe 1 « Équilibre offre-demande » :

« [...] Les besoins sont à la hausse pour ce qui est de satisfaire tant la croissance naturelle de la demande que celle de nombreuses nouvelles entreprises qui souhaitent s’établir au Québec. Il importe que le déploiement de la production d’énergie évolue au rythme de la demande et permette de réaliser la décarbonation du Québec. »

Nous remettons en question l’idée selon laquelle la demande et la production d’énergie au Québec doivent augmenter de façon « naturelle », continue et apparemment sans limite. Comme expliqué dans cette section, la sobriété et l’efficacité énergétiques ont beaucoup plus de potentiel que ce qui est actuellement mis de l’avant. Ainsi, les prétentions du gouvernement à l’effet que de nouveaux barrages hydroélectriques sont nécessaires sont à notre avis non fondées.

Nous proposons une planification énergétique articulée autour des chantiers suivants :

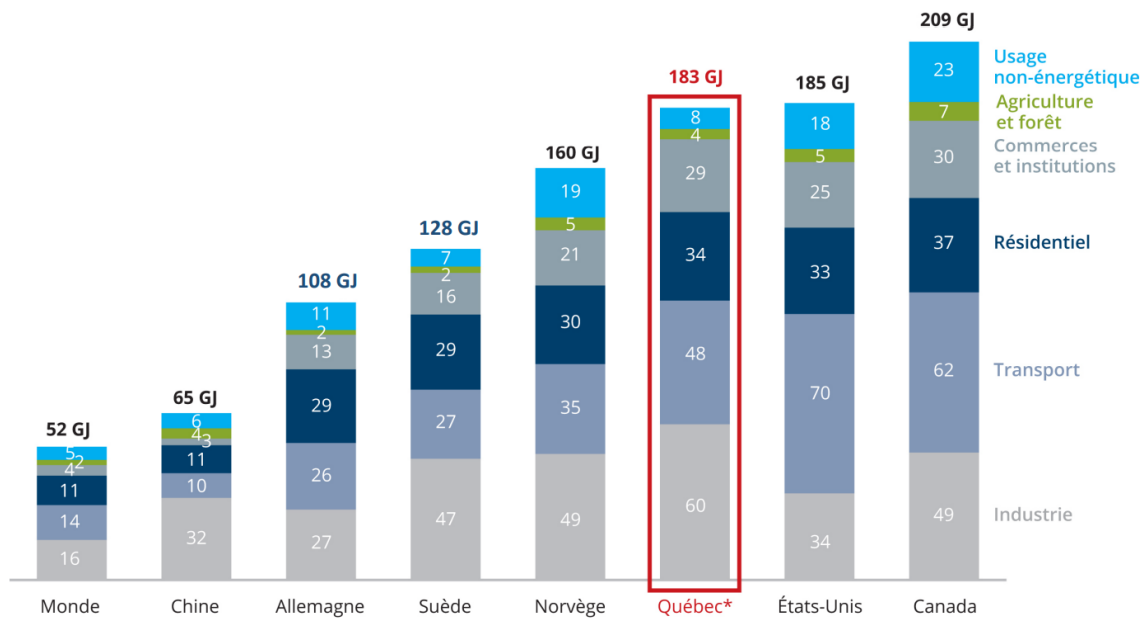
1.1 Réévaluer nos besoins en énergie

Selon Hydro-Québec, le Québec aura besoin de 100 térawatts-heure (TWh) supplémentaires d’électricité pour satisfaire la demande à l’horizon 2050, soit près de la moitié de la capacité de production actuelle.⁹

Or, lorsque l’on observe la consommation d’énergie du Québec en comparaison avec d’autres juridictions, on constate que le Québec est un ogre énergétique. Notre consommation d’énergie par habitant-e est de 183 gigajoules (Gj) par an, soit 14 % de plus que la Norvège et 43 % de plus que la Suède, des pays nordiques.

⁹ Hydro-Québec, Plan stratégique 2022-2026, <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/plan-strategique.pdf?v=2022-03-25>

Figure 2. Énergie consommée par habitant·e, 2020



Source : État de l'énergie au Québec 2023.

Plutôt qu'envisager de harnacher de nouvelles rivières pour des barrages, un changement de paradigme est nécessaire. Notre consommation d'énergie doit être revue à la baisse. Des pays comme la France et l'Allemagne ont d'ailleurs inscrit des objectifs de réduction absolue de consommation d'énergie dans leur stratégie énergétique, soit une diminution de 40 % pour la France et de 44 % pour l'Allemagne d'ici 2050.¹⁰

Plusieurs solutions existent pour réaliser concrètement la sobriété énergétique. En transport, stopper l'étalement urbain et favoriser la densification urbaine permet de réduire le nombre de déplacements et la distance parcourue par les véhicules à combustion ou électriques. Privilégier le transport collectif plutôt que le transport individuel permet aussi des économies substantielles. Par exemple, parcourir 10 km en train nécessite 86 % moins d'énergie que d'effectuer la même distance en auto-solo.¹¹ Freiner la croissance du secteur des gros véhicules est aussi une voie à privilégier.

Dans le domaine du bâtiment, une tarification de luxe pour les résidences surdimensionnées par rapport aux usages fournirait un puissant incitatif pour repenser les besoins quant à la taille des habitations. Des pratiques énergivores comme le chauffage des piscines privées et des entrées asphaltées devraient également faire l'objet d'une tarification dissuasive.¹²

Dans le secteur industriel, tout nouvel approvisionnement doit être évalué selon des critères stricts de cohérence avec la transition énergétique et d'impact social. Nous n'avons plus le loisir d'approuver des projets qui n'apportent pas de réelle plus-value au plan social, les

¹⁰ Chaire de gestion du secteur de l'énergie HEC Montréal, 2023. "Électrification ou réduction de la consommation?", Présentation de Pierre-Olivier Pineau, 13 juin 2023, https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2023/06/Electrifier-Reduire_Pineau_13juin2023.pdf

¹¹ Chaire de gestion du secteur de l'énergie HEC Montréal, 2023, voir note 10.

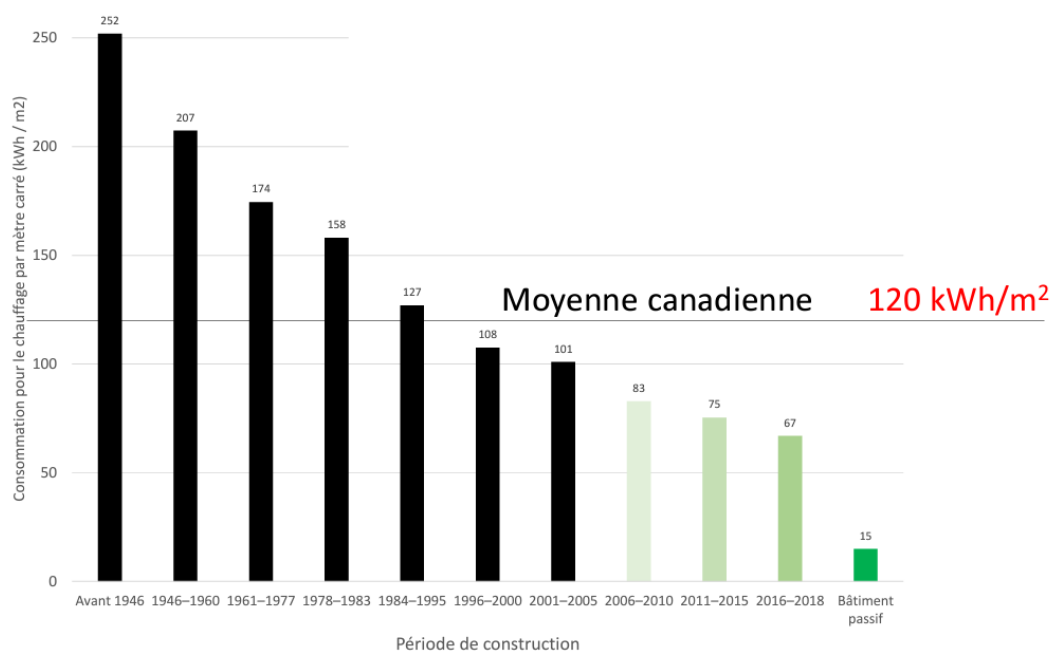
¹² Pour éviter de pénaliser les ménages dont le logement est mal isolé, une tarification de luxe devrait obligatoirement s'accompagner de la mise en place d'une cotation énergétique pour les bâtiments. Voir la section suivante sur l'efficacité énergétique.

mines de cryptomonnaie étant le plus récent exemple.¹³ Pour les entreprises existantes qui ne seraient pas en mesure de démontrer que leurs activités s'inscrivent dans une trajectoire de carboneutralité, les avantages tarifaires accordés doivent être revus.

1.2 Miser sur l'efficacité énergétique

Le Québec a les moyens techniques et réglementaires pour permettre une utilisation beaucoup plus efficace de l'énergie dont nous avons besoin. Par exemple, compte tenu des normes du Code de construction actuel, les nouveaux bâtiments consomment en moyenne 67 KWh/m² annuellement, alors que les bâtiments passifs, une technologie déjà disponible, n'ont besoin que de 15 KWh/m² par année.¹⁴

Figure 3. Énergie nécessaire pour le chauffage résidentiel par année de construction, Québec (KWh/m²)



Source : Présentation de Pierre-Olivier Pineau, 13 juin 2023, tiré de RNCan 2021.

Hydro-Québec propose des cibles d'économies d'énergie de 4 TWh d'ici 2025 et de 8,9 TWh d'ici 2029.¹⁵ Or, les études disponibles montrent que le potentiel de réduction de notre consommation d'énergie par des mesures d'efficacité énergétique serait bien plus grand. Dans l'État de l'énergie 2023, le potentiel technico-économique d'ici 5 ans est évalué à 24,5 TWh, soit presque trois fois plus que la cible d'Hydro-Québec pour 2029. Selon le

¹³ Journal de Montréal, 2023. "Hydro-Québec a de l'électricité... pour la cryptomonnaie", David Descôteaux, 12 avril 2023, <https://www.journaldemontreal.com/2023/04/12/encore-un-gros-bloc-deelectricite-vendu-a-une-firme-de-crypto>

¹⁴ Chaire de gestion du secteur de l'énergie HEC Montréal, 2023, voir note 10.

¹⁵ Hydro-Québec, Plan stratégique 2022-2026, voir note 9; Hydro-Québec, Survol des ressources énergétiques d'Hydro-Québec, octobre 2022.

Regroupement des organismes environnementaux en énergie, le potentiel serait encore bien plus grand si l'on tenait compte de certains coûts évités, soit d'au moins 50 TWh.¹⁶

Une stratégie ambitieuse d'efficacité énergétique est aussi une stratégie en faveur de la justice sociale et de la sécurité énergétique pour toutes et tous. En effet, les ménages moins favorisés sont souvent logés dans des logements mal isolés et ce sont eux qui sont responsables de la facture d'électricité. Un ambitieux programme de rénovation écoénergétique permettrait donc d'atteindre à la fois des objectifs énergétiques et des objectifs d'équité, et d'améliorer le confort des personnes en toute saison.

Encadré : La cotation énergétique des bâtiments

En accompagnement à la rénovation écoénergétique, une solution existe pour un portrait clair de la performance énergétique de chaque bâtiment: la cotation énergétique des bâtiments. Introduit en France en 2006 sous l'expression Diagnostic de performance énergétique, puis rendu obligatoire en 2021, le DPE impose aux propriétaires de réaliser un audit énergétique sur les logements et bâtiments. Une cote de performance énergétique de A à G est alors attribuée.

Cette cote permet aux locataires de disposer d'une information fiable sur les coûts d'énergie à venir, et vise à interdire progressivement à partir de 2025 les « passoires énergétiques » (cotes F et G).

Un système de cotation énergétique obligatoire est aussi en place dans les villes de Toronto, d'Edmonton, de New York, de Philadelphie, de Chicago, de Pittsburgh, et dans l'État de la Californie.¹⁷

Au Québec, un projet de cotation énergétique obligatoire des bâtiments résidentiels avait été inscrit au Plan directeur en transition énergétique 2018-2023. Assorti d'un budget de 2,7 M\$, il visait à s'appliquer dans le cadre d'une « première phase » aux maisons unifamiliales, pour ensuite s'étendre à d'autres secteurs. Or, non seulement la cotation énergétique obligatoire des maisons résidentielles n'a jamais été mise en place, mais la portée du projet a été significativement réduite dans la mise à niveau 2026 du Plan directeur. Le budget de la mesure a été amputé de 90 % et la cotation obligatoire ne vise maintenant que les « très grands bâtiments commerciaux ». Les immeubles à logements ne sont pas visés par la mesure.

La Ville de Montréal fait figure de pionnière avec un projet de cotation énergétique introduit en 2021 qui s'appliquera aux bâtiments de 2 000 m² et plus ou de 25 logements et plus à compter de 2024.¹⁸

Sources : Ministère français de la Transition énergétique, Écohabitation

¹⁶ Finet, Jean-Pierre, 2023. "Présentation du rapport d'analyse du ROEE", Régie de l'énergie, Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2023-2032 d'Hydro-Québec, 20 juin 2023.

¹⁷ Écohabitation, 2021. "Montréal: Premier pas pour réglementer la performance énergétique des grands bâtiments", Paola Duchaine, 14 septembre 2021,

<https://www.ecohabitation.com/actualites/1543/transition-ecologique-montreal-reglemente-sur-la-performance-energetique-des-grands-batiments/>

¹⁸ Ibid.

Le Code de construction doit être renforcé afin d'imposer, pour les nouveaux bâtiments, une performance énergétique de chauffage se rapprochant des bâtiments passifs. L'utilisation de pompes à chaleur devrait ainsi être généralisée.

Mais une grande part du potentiel de l'efficacité énergétique se trouve également dans les secteurs commercial, institutionnel et de la grande industrie.¹⁹

1.3 Favoriser une production décentralisée d'énergies renouvelables développée en partenariat avec et pour les communautés

La prise en charge de la production d'énergie à l'échelle des communautés, avec le soutien des autres niveaux de gouvernement, place la planification énergétique entre les mains des populations locales. Elle permet aussi de générer des retombées économiques là où les projets ont cours.

Au Québec, depuis les années 2010, plusieurs parcs éoliens ont été développés en mode partenariat public-privé entre des municipalités régionales de comté (MRC) et des entreprises privées, en réponse à des appels d'offre d'Hydro-Québec.²⁰ Cependant, comme les entreprises privées détiennent généralement 50 % de l'actionnariat, elles conservent un droit de veto sur l'ensemble des décisions stratégiques. Des entreprises privées sollicitent parfois des accords pour l'installation d'éoliennes auprès de propriétaires de terrains sans consulter les municipalités et sans débat public, entraînant parfois des conflits.²¹

Comme les communautés locales ont une connaissance fine de leur territoire, elles sont les mieux placées pour gérer leurs projets énergétiques. Ainsi, le gouvernement devrait fournir l'aide financière et l'accompagnement technique nécessaire afin que les communautés locales, qu'elles soient des municipalités, des MRC, des communautés autochtones ou des coopératives énergétiques, soient les maîtres d'œuvre à 100 % des projets de parcs éoliens. Un avantage des coopératives énergétiques est de permettre un fonctionnement démocratique et autogéré.

Un exemple est la MRC Pierre-De Saurel en Montérégie, en qui est l'unique actionnaire d'un parc de 12 éoliennes d'une puissance totale de 25 MW et générant des redevances de plus 2 M\$ par année pour la communauté.²² Aussi, les communautés Inuit et Cries de la Baie-James, regroupées au sein de la Société d'énergie renouvelable Kuujuarapik-Whapmagoostui, pourraient bientôt produire elles-mêmes de l'électricité grâce à deux éoliennes en vertu d'un contrat d'approvisionnement conclu de gré à gré avec Hydro-Québec.²³

¹⁹ État de l'énergie 2023, voir note 1.

²⁰ Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec, Projets éoliens au Québec, <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/le-secteur/eolien/energie-eolienne/projets-eoliens-au-quebec>

²¹ Sam Harper, 2023. "Diviser pour régner: quand les éoliennes débarquent en campagne", Pivot, <https://pivot.quebec/2023/06/14/diviser-pour-regner-quand-les-eoliennes-debarquent-en-campagne/>

²² Parc éolien Pierre-De Saurel, "Le projet", <https://eoliennespierredesaurel.com/le-projet/>

²³ La Sentinelle, 2022. "Le vent souffle du bon côté", Denis Lord, 17 mars 2022, <https://www.lasentinelle.ca/le-vent-souffle-du-bon-cote/>

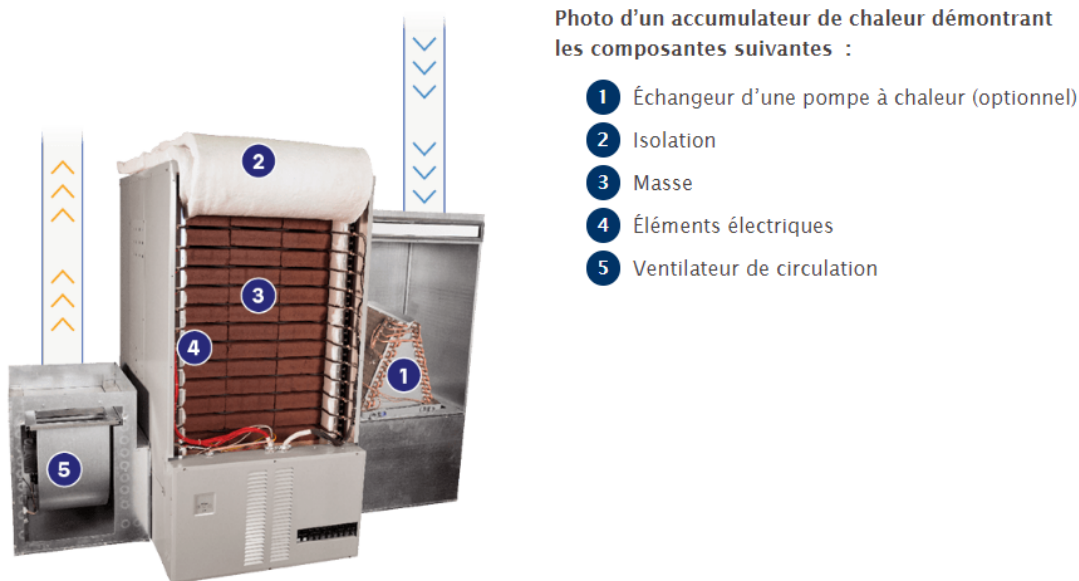
Le gouvernement devrait également favoriser la prise en charge des projets par les communautés dans d'autres filières renouvelables comme le solaire ou la géothermie.²⁴

1.4 Mieux stocker l'énergie

Pour pallier l'intermittence des énergies renouvelables et pour gérer efficacement les pointes hivernales et estivales, le stockage de l'énergie est une solution toute indiquée, mais encore peu exploitée par le gouvernement du Québec et Hydro-Québec.²⁵

Outre les réservoirs hydrauliques des grands complexes hydroélectriques qui permettent de stocker l'énergie toute l'année, les accumulateurs de chaleur peuvent aussi répondre aux besoins énergétiques en périodes de pointe. Ceux-ci emmagasinent l'énergie sous forme de chaleur dans une masse thermique souvent composée de briques de céramique haute densité.²⁶ Selon une étude récente, il en coûterait moins cher de se chauffer avec des thermopompes couplées à des accumulateurs de chaleur qu'avec la biénergie électricité-gaz naturel.²⁷ Un système intégrant pompe à chaleur et accumulateur thermique a l'avantage de réduire la consommation électrique annuelle et de pallier les problèmes de demande en pointe hivernale.

Figure 6. Fonctionnement d'un accumulateur de chaleur



Source : Hydro-Québec

²⁴ Solon, "Celcius: Projet pilote de géothermie partagée", <https://solon-collectif.org/action/celsius/>

²⁵ Institut de recherche d'Hydro-Québec, 2016. « Bilan de l'intégration de l'éolien au système électrique québécois à la fin 2015 », IREQ-2016-0059, mai 2016, <https://www.hydroquebec.com/data/loi-sur-acces/pdf/c-5448-document.pdf>

²⁶ ÉcoHabitation, "Les accumulateurs de chaleur et les thermopompes pour un chauffage central économique et sans gaz", <https://www.ecohabitation.com/guides/2416/les-thermopompes-et-accumulateurs-de-chaleur-en-chauffage-central-economique-et-sans-gaz/>

²⁷ Radio-Canada, 2022. "L'entente Hydro-Québec moins avantageuse que l'électricité, conclut une étude", Olivier Bourque, 26 octobre 2022,

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1927827/entente-hydro-energie-moins-avantageuse-electricite-etude>

Une autre solution largement sous-exploitée est la borne de recharge bidirectionnelle, qui permet d'utiliser un véhicule électrique pour alimenter une partie des besoins d'une habitation lors de pannes de courant ou pour amoindrir les pointes de demande d'électricité.²⁸

Des aides gouvernementales conséquentes en matière de stockage d'énergie permettraient d'étendre ces systèmes à grande échelle sur le territoire du Québec et de réduire les besoins en nouvelle capacité électrique.

1.5 Sortir du gaz fossile

En 2020, la consommation québécoise de gaz « naturel », un gaz fossile, s'est établie à 218 pétajoules, ou 5,6 milliards de m³.²⁹ Utilisé principalement dans le secteur industriel, mais aussi pour le chauffage des bâtiments, le gaz fossile est un puissant générateur de gaz à effet de serre dont il faut se départir rapidement.

L'hypothèse d'un « verdissement » progressif du réseau de gaz fossile du principal distributeur au Québec, Énergir, par du gaz de source renouvelable (GSR) n'est pas cohérente avec les cibles du gouvernement. Même avec une stratégie ambitieuse, laquelle a peu de probabilité de se concrétiser, la proportion de GSR dans le réseau d'Énergir ne pourra atteindre tout au plus que 10 % à l'horizon 2030, soit la cible gouvernementale.³⁰ Cela est totalement insuffisant au vu de la trajectoire de carboneutralité qui impose des réductions beaucoup plus ambitieuses, de l'ordre de 65 % d'ici là. Même la cible gouvernementale de 37,5 % d'ici 2030 appelle à une stratégie plus ambitieuse que le soi-disant « verdissement » du réseau d'Énergir. Ainsi, tout encouragement du gaz fossile risque de provoquer un verrouillage carbone et causer un recul dans la lutte aux changements climatiques. Les solutions résident plutôt dans la réduction progressive de la consommation de gaz fossile.

Il est inquiétant de constater que le gouvernement a choisi, dans sa Politique énergétique 2030, de fixer une cible de réduction de la consommation de produits pétroliers (40 % d'ici 2030), mais non pour le gaz.

Le Québec doit, dans sa planification énergétique, pallier cette lacune et établir une cible crédible de réduction de la consommation de gaz fossile. Cette cible doit s'accompagner, comme dans tous les secteurs affectés par la transition, d'un plan d'accompagnement et de soutien des travailleurs ainsi que de leurs communautés.

Quelle devrait être cette cible? Nous proposons une cible de réduction de la consommation de gaz fossile de 60 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 2023, et de 100 % d'ici 2035. En

²⁸ BEQ Technology, 2023, «La recherche bidirectionnelle: un grand pas vers l'autosuffisance énergétique», 27 février 2023,

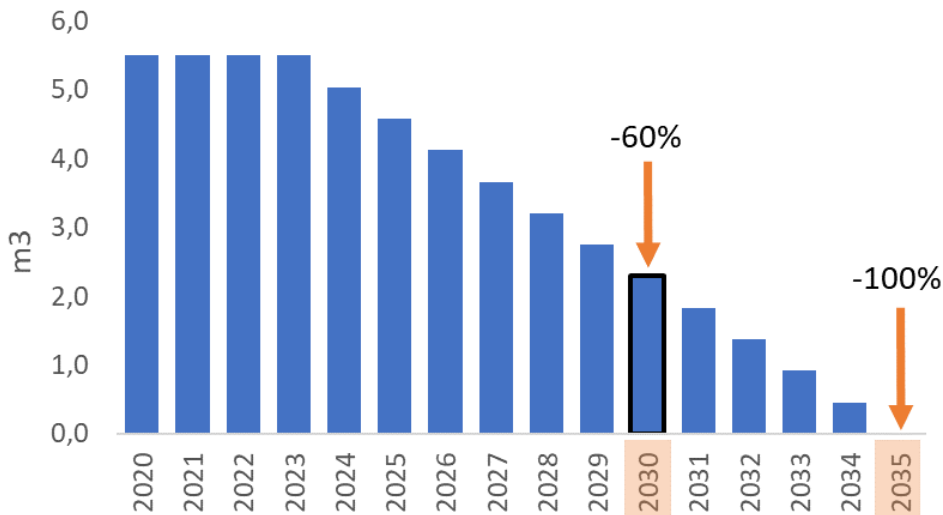
<https://beqtechnology.com/blog/la-recharge-bidirectionnelle-un-grand-pas-vers-lautosuffisance-energetique/>

²⁹ État de l'énergie 2023, voir note 1. Facteur de conversion: 1 pétajoule = 25,9 million m³.

³⁰ Gouvernement du Québec, 2023. «Principaux objectifs chiffrés du Plan», 19 mai 2023, <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-economie-verte/plan-mise-en-oeuvre/defis-a-relever>

effet, selon le Secrétariat général des Nations Unies, les pays développés devraient viser la carboneutralité « le plus près possible de 2040 »³¹. Ainsi, dans les pays développés, le gaz fossile doit avoir été retiré du système énergétique à brève échéance, soit d'ici 2035.³² Pour y parvenir, une cible intermédiaire de 60 % d'ici 2030 est nécessaire.

Figure 8. Trajectoire suggérée de consommation de gaz fossile, horizon 2035



Source : Greenpeace Canada

Pour y parvenir, il faut mettre immédiatement fin aux nouvelles infrastructures qui constituent au verrouillage carbone lié au gaz. Cela veut dire la fin immédiate de toute nouvelle prolongation du réseau de distribution du gaz et de tout nouveau branchement, et ce, autant dans les secteurs résidentiel que commercial, institutionnel et industriel.

L'entente entre Hydro-Québec et Énergir doit être résiliée. Pour Greenpeace, il est inacceptable que la population québécoise, à travers ses tarifs d'électricité, offre des compensations financières à la gazière Énergir. Qui plus est, l'installation de nouveaux systèmes de biénergie au gaz doit cesser immédiatement. À ce sujet, la ville de Montréal fait figure de pionnière.³³

1.6 Utiliser les gaz de source renouvelable de façon sensée

En cohérence avec l'objectif d'élimination de la consommation de gaz fossile d'ici 2035, il importe de planifier dès maintenant dans quels secteurs les gaz de source renouvelable

³¹ Nations Unies, 2023. "Secretary-General Calls on States to Tackle Climate Change 'Time Bomb' through New Solidarity Pact, Acceleration Agenda, at Launch of Intergovernmental Panel Report", 20 mars 2023, <https://press.un.org/en/2023/sgsm21730.doc.htm>

³² Greenpeace Europe, 2023. "No phase-out date for fossil gas in revised EU rules", 28 mars 2023, <https://www.greenpeace.org/eu-unit/issues/climate-energy/46616/no-phase-out-date-for-fossil-gas-in-revised-eu-rules/>

³³ Greenpeace Canada, 2022. "La Ville de Montréal doit sortir le gaz naturel des bâtiments et fermer la porte aux fausses solutions proposées par Énergir", 12 décembre 2022, <https://www.greenpeace.org/canada/fr/communiqué-de-presse/55837/la-ville-de-montreal-doit-sortir-le-gaz-naturel-des-batiments-et-fermer-la-porte-aux-fausses-solutions-proposees-par-energir/>

(GSR – gaz naturel renouvelable, hydrogène vert) pourront être utilisés. Dans un contexte où les ressources sont limitées et ont des impacts environnementaux, il est impératif d'utiliser la bonne énergie au bon endroit. Par exemple, utiliser du gaz de source renouvelable pour produire de l'électricité est un gaspillage de cette ressource.

D'après une étude de 2020 de Paradis-Michaud, seulement 21 % des usages actuels du gaz fossile sont non électrifiables.³⁴ Il importe donc de planifier avec soin lesquels de ces usages doivent être conservés, aussi appelés « usages sans regret ». Comme il est peu probable que le GSR puisse alimenter l'ensemble des usages considérés non électrifiables compte tenu des quantités limitées, il est inévitable que certains procédés industriels devront être progressivement abandonnés au profit de procédés différents ou encore faire place à des opportunités nouvelles dans des secteurs verts.

La production de gaz naturel renouvelable doit être encadrée pour éviter que les matières résiduelles parcourent de grandes distances pour atteindre les usines de biométhanisation, un procédé inefficace au plan énergétique lorsque considéré sur l'ensemble du cycle de vie. Ainsi, les circuits courts doivent être privilégiés.

La production de biogaz par la matière forestière doit par ailleurs être revue, car les résidus forestiers fournissent des habitats aux petits animaux et sont essentiels au maintien à long terme de la biodiversité.³⁵

Finalement, la production d'hydrogène à partir d'électricité verte est très énergivore et sujette à des pertes énergétiques lors de sa production, de son transport et de son stockage. Ainsi, dans un contexte de ressources limitées, l'hydrogène vert ne doit être utilisé qu'avec parcimonie pour des besoins particuliers. Son usage dans le secteur du transport n'est pas une voie à privilégier.

1.7 Non au nucléaire

Nous sommes fortement préoccupés par la réintroduction dans le document de consultation de l'option nucléaire à travers les petits réacteurs modulaires. Pour Greenpeace, l'énergie nucléaire n'est absolument pas acceptable. Cette énergie pose des risques sérieux pour l'environnement ainsi que pour la sécurité humaine.

La gestion des déchets radioactifs dangereux, lesquels perdurent pour des milliers d'années, de même que les graves risques d'accident en font une option à rejeter sans appel.³⁶ D'autres solutions existent pour atteindre nos cibles et réaliser la transition énergétique sans mettre en péril la sécurité des populations d'aujourd'hui et de demain.

³⁴ Paradis Michaud, Alexandre, 2020. "Électrification des usages du gaz naturel au Québec: analyse des impacts économiques", Chaire de gestion du secteur de l'énergie HEC Montréal, Rapport d'étude n° 01, janvier 2020, <https://energie.hec.ca/cgse-hec-re012020/>

³⁵ Allen Press Publishing Services, 2012. "Forestry's waste wood offers habitat for small forest-floor animals", ScienceDaily, 24 octobre 2012, <https://www.sciencedaily.com/releases/2012/10/121024124625.htm>

³⁶ Greenpeace France, 2019. "Report - The Global Crisis of Nuclear Waste", 30 janvier 2019, <https://www.greenpeace.fr/report-the-global-crisis-of-nuclear-waste/>

AXE 2 – TARIFICATION

Une planification énergétique doit s'appuyer sur une écofiscalité en phase avec le principe de pollueur-payeur et comporter un filet social pour les personnes moins bien nanties. Les ménages à faible revenu ne doivent pas faire les frais de la transition.

La tarification pour la consommation de luxe doit être explorée, cependant il faut s'assurer que celle-ci ne pénalise pas les ménages qui consomment davantage d'électricité en raison de logements mal isolés. Nous traitons plus en détail de la tarification dynamique, des changements de comportements et de la consommation énergétique industrielle dans les lignes qui suivent.

2.1 Éviter toute tarification dynamique obligatoire qui pénaliserait les ménages à faible revenu

Depuis quelques années, Hydro-Québec offre des tarifs dynamiques volontaires aux clients qui le souhaitent : le crédit hivernal, qui permet une réduction sans risque de la tarification si le client réduit sa consommation lors des périodes de pointe, ainsi que le tarif Flex D, qui permet des économies plus grandes si le client réduit sa consommation lors des pointes, mais qui peut augmenter la facture d'électricité si la consommation n'est pas réduite durant ces périodes.³⁷

Nous ne sommes pas opposés à la tarification dynamique, pour autant qu'elle soit sans pénalité pour les ménages à faible revenu. Aussi, comme le crédit hivernal est offert sans pénalité, celui-ci devrait être offert de façon automatique à l'ensemble de la clientèle.

Alors que le montant des dépenses énergétiques par ménage est en augmentation depuis les années 2000, l'imposition d'une tarification dynamique obligatoire qui pourrait faire augmenter la facture d'électricité des ménages à faible revenu n'est pas acceptable.³⁸ Ceci est particulièrement vrai dans un contexte d'augmentation historique du coût de la vie.

2.2 Provoquer des changements de comportements

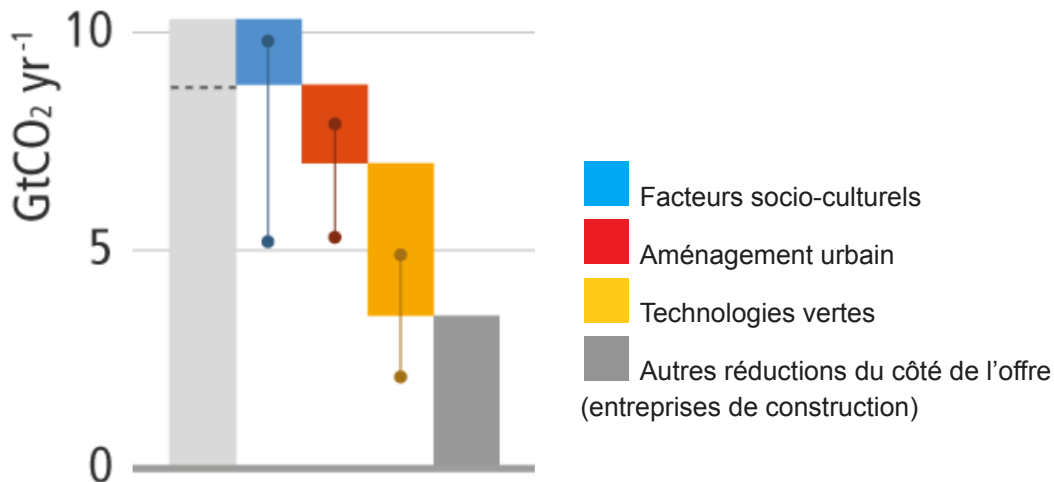
Bien qu'il ne faille pas sous-estimer l'importance des choix collectifs et des grands émetteurs industriels, des changements en faveur d'habitudes plus éco-responsables en matière de consommation d'énergie sont essentiels pour réaliser la transition écologique.

Dans le secteur du bâtiment, le GIEC reconnaît l'importance des facteurs socio-culturels, définis comme les pratiques sociales et les changements de modes de vie, sont une composante importante d'une stratégie de réduction des GES, avec un potentiel de 20 % à 50 % de réduction au plan mondial (barre bleue dans la figure ci-bas).

³⁷ Hydro-Québec, "Tarification dynamique", <https://www.hydroquebec.com/residentiel/mieux-consommer/economiser-en-periode-de-pointe/tarification-dynamique/>

³⁸ Gouvernement du Québec, "Dépenses des particuliers consacrées à l'énergie", <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/expertises/statistiques-energetiques/depenses-des-particuliers>

Figure 9. Potentiel d'indicatif des options de réduction de GES du côté de la demande d'ici 2050, secteur du bâtiment



Source : GIEC, 6e rapport d'évaluation.

Des programmes de sensibilisation et d'éducation à la sobriété et à l'efficacité énergétiques doivent être déployés, lesquels doivent être soutenus par des incitatifs suffisants afin d'appuyer des changements durables.

Dans le secteur des transports, les changements de comportement souhaités en faveur du transport actif, du transport collectif et de véhicules plus petits ne doivent pas être que des vœux pieux. Au-delà des campagnes de sensibilisation, pour que ces changements puissent avoir lieu, ils doivent être accompagnés de mesures structurantes en aménagement du territoire, d'investissements importants en transport collectif, et d'un bonus-malus pour freiner l'explosion des ventes de camions légers.

2.3 Revoir les avantages consentis au secteur industriel

Dans le secteur industriel, Hydro-Québec consent aux grands consommateurs industriels d'électricité un tarif avantageux, le tarif L, dont l'objectif est de favoriser le développement économique et la création d'emplois.³⁹ Or, ces avantages tarifaires doivent être réévalués pour prioriser les initiatives qui s'inscrivent en cohérence avec la carboneutralité. Pour les clients industriels, présenter un plan démontrant la cohérence du plan d'affaires avec la carboneutralité doit être une exigence pour pouvoir bénéficier d'avantages tarifaires.

La discussion sur la tarification de l'énergie doit aller au-delà de l'électricité; elle doit aussi englober la tarification des produits pétroliers et du gaz à travers le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE). Présentement, dans le SPEDE, les grands émetteurs bénéficient d'une généreuse allocation de droits d'émissions gratuits, pouvant représenter jusqu'à 90 % des droits d'émission.

³⁹ Hydro-Québec, "Tarif L", <https://www.hydroquebec.com/affaires/espace-clients/tarifs/tarif-l-industriel-clientele-grande-puissance.html>

Une évaluation de la tarification carbone au Canada réalisée en 2021 a démontré qu'au Québec comme dans plusieurs autres provinces, le signal-prix envoyé aux grands émetteurs, qui est de l'ordre de 5\$/tonne d'équivalent-CO₂, est beaucoup trop faible pour provoquer la transformation économique nécessaire.⁴⁰ Ainsi, l'allocation gratuite devrait être réduite beaucoup plus rapidement que le rythme actuel afin que le prix sur le carbone pénalise réellement les activités polluantes.⁴¹

⁴⁰ Institut climatique du Canada, 2021. "La tarification carbone au Canada: principaux constats et recommandations",

<https://institutclimatique.ca/reports/la-tarification-du-carbone-au-canada-un-etat-des-lieux/>

⁴¹ Greenpeace Canada, 2022. "Projet de règlement pour modifier le marché du carbone: une occasion manquée", 22 juin 2022,

<https://www.greenpeace.org/canada/fr/communiquede-presse/53321/projet-de-reglement-pour-modifier-le-marche-du-carbone-une-occasion-manquee/>

AXE 3 – GOUVERNANCE

Le Québec a besoin d'une politique énergétique renouvelée qui couvre l'ensemble des sources d'énergie qui doivent être mises à profit (ou abandonnées) pour atteindre la carboneutralité le plus rapidement possible. L'intelligence collective doit être mise à profit afin non seulement de développer la meilleure politique possible, mais aussi de s'assurer que la population est partie prenante des choix collectifs et y adhère.

3.1 Nouer des relations d'égal à égal avec les nations autochtones

Les dix Premières Nations et les Inuit qui occupent le territoire que nous partageons avec elles disposent du droit à l'autodétermination, ce qui inclut le droit de participer activement à la gestion et au partage des revenus des ressources énergétiques se trouvant sur leur territoire ancestral.

Au-delà de l'obligation de consulter les nations autochtones, une planification énergétique doit favoriser la participation des Premières Nations et des Inuit à la production d'énergie renouvelable, que ce soit par contrats de gré à gré ou dans le cadre des appels d'offres d'Hydro-Québec, et soutenir la gestion des projets par des nations autochtones.

Dans son dernier appel à projets, le gouvernement de la Colombie-Britannique a prévu, dans le cadre de la BC Indigenous Clean Energy Initiative (BCICEI) une somme de 140 millions \$ pour « soutenir les projets énergétiques menés par les Autochtones, créer des opportunités économiques et promouvoir l'autodétermination des communautés ». ⁴² Une initiative positive qui ne saurait toutefois faire oublier les projets Coastal GasLink et TransMountain Expansion, imposés par la Colombie-Britannique sans le consentement de nombreuses Premières Nations. ⁴³

Plus près de chez nous, dans le cadre du projet Apuiat, les Innuat et Boralex ont conclu un partenariat égalitaire (50 %-50 %) pour développer un projet éolien de 200 MW sur le territoire traditionnel (Nitassinan) de la Première Nation de Uashat mak Mani-utenam sur des terres publiques de la municipalité de Port-Cartier et sur le territoire non organisé de Lac-Walker, dans la MRC de Sept-Rivières sur la Côte-Nord. ⁴⁴ Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un contrat de gré à gré avec Hydro-Québec.

Ces initiatives doivent être encouragées et poussées plus loin afin de viser la prise en charge entière de projets énergétiques par des communautés autochtones sur l'ensemble du territoire.

3.2 Élaborer collectivement un plan intégré des ressources énergétiques

⁴² Government of British Columbia, 2023. "Clean power to electrify B.C.'s future", 15 juin 2023, <https://news.gov.bc.ca/releases/2023EMLI0036-000941>

⁴³ Kwan, Braela, 2021. "Indigenous activists fight British Columbia's pipelines to the last mile", Crosscut, <https://crosscut.com/environment/2021/03/indigenous-activists-fight-british-columbias-pipelines-last-mile>

⁴⁴ Apuiat, "À propos - Développement d'un projet éolien de 200 MW sur la Côte-Nord", <https://www.apuiat.com/fr/a-propos>

Un Plan intégré des ressources énergétiques doit être précédé d'une consultation large, inclusive, itinérante à travers les différentes régions du Québec, à la manière de la Table de consultation du débat public sur l'énergie de 1995-1996 ou de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec Lanoue-Mousseau de 2013.

Quant à savoir quel ministère ou organisme devrait être responsable de l'élaboration du Plan intégré, il nous apparaît logique d'en confier l'élaboration au Comité sur la transition présidé par le premier ministre.⁴⁵ Les autres ministères stratégiques devraient y prendre part, soit le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, le ministère des Finances, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit.

Une fois la planification complétée, des objectifs doivent être identifiés à court, moyen et long termes, et des mécanismes de suivi et de reddition de compte permettant une participation publique large doivent être mis en place. Une révision périodique du plan aux cinq ans, de même qu'un suivi annuel des cibles, devraient être faits et rendus publics.

3.3 Revoir le mandat de la Régie de l'énergie

Le mandat de la Régie de l'énergie devrait être modifié pour inclure dans toutes ses décisions la prise en compte de l'objectif de la lutte aux changements climatiques et la production d'électricité par Hydro-Québec.

Dans le document de consultation, la terminologie "transition énergétique au meilleur coût possible" est évoquée. Nous souhaitons exprimer notre préoccupation que ce vocable soit employé pour justifier des choix trop peu ambitieux eu égard à l'urgence climatique. La « transition énergétique au meilleur coût possible » ne devrait en aucun cas servir de justification à l'entente HQ-Énergir sur la biénergie. Le « meilleur coût possible » doit correspondre au réel meilleur coût pour atteindre la carboneutralité, qui inclut les coûts liés au verrouillage carbone ainsi que la pleine mesure des économies possibles grâce à la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et le stockage de l'énergie au moyen d'accumulateurs de chaleur notamment.

⁴⁵ La Presse Canadienne, 2022. "Legault présidera un comité sur la transition énergétique", publié sur Les Affaires, 20 octobre 2022, <https://www.lesaffaires.com/secteurs/general/legault-presidera-un-comite-sur-la-transition-energetique/637014>